

L'Assemblée du Conseil de l'Europe va évincer son président

Conseil de l'Europe L'Espagnol Pedro Agramunt paie sa visite à Bachar al-Assad.

Véronique Leblanc
Correspondante à Strasbourg

Pedro Agramunt a beau s'accrocher à la présidence de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) en refusant obstinément de démissionner, rien n'y fait. L'APCE veut l'éjecter et elle y met les moyens, puisqu'elle a modifié son règlement ce mardi matin afin de se débarrasser du "sparadrud" Agramunt dans les plus brefs délais. Peut-être même dès ce jeudi si elle adopte la procédure d'urgence.

Il est vrai que l'homme est devenu plus qu'encombrant pour une institution créée en 1949 afin de défendre les droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit en Europe. Déjà mis en cause dans une affaire de corruption liée à un rapport consacré aux prisonniers politiques en Azerbaïdjan qui fut étouffé, Pedro Agramunt a en outre rendu officiellement visite à Bachar al-Assad en mars dernier. Au seul titre de sénateur espagnol, a-t-il expliqué pour sa défense lors d'une audition. L'argument n'a pas tenu, car, comme le souligne le rapport de la Suisse Lilliane Maury-Pasquier, qui a sous-tendu le vote de ce mardi, "représenter une institution c'est agir

en responsabilité du premier au dernier jour du mandat". C'est-à-dire 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sans aucune latitude pour aller de sa propre initiative saluer un dirigeant qui viole ouvertement les droits de l'homme. Le message était clair et l'APCE l'a validé par 154 voix contre 30 et 13 abstentions.

Agramunt s'accorche

Lâché par les présidents de groupes politiques qui lui ont officiellement retiré leur confiance en avril et lui ont interdit de représenter l'Assemblée, Pedro Agramunt n'a présidé aucune réunion depuis. On ne l'a plus vu mais cela ne l'a pas empêché de signifier son intention de s'accrocher à son poste en s'appuyant sur un règlement très lacunaire.

La situation a désormais changé et la réforme actée hier prévoit de démettre un président (d'Assemblée ou de commission) à une majorité des deux tiers des suffrages exprimés, 24 ou 48 heures après le dépôt d'une motion de défiance déposée par un dixième des membres, appartenant à au moins trois groupes politiques et dix délégations nationales sur les 47 que compte l'APCE.

On voit mal ce qui pourrait encore sauver un Agramunt dont le propre groupe politique - le Parti populaire européen - a réclamé le départ par 38 voix contre 25 et 2 abstentions, lors d'un vote à bulletin secret qui s'est tenu lundi. Le courrier envoyé

vendredi par ses avocats arguant de l'absence de base légale pour le destituer n'a impressionné personne. Les bases légales sont aujourd'hui créées et le problème de leur rétroactivité a été balayé par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme qui ne reconnaît la valeur de cet argument qu'en matière d'affaires pénales. "Nul titulaire d'une fonction élective ne peut prétendre avoir acquis de droit, a en outre rappelé la rapporteure Maury Pasquier. Il a accédé à un statut qui peut à tout moment être modifié."

Conscient sans doute que la chute était proche, Pedro Agramunt avait d'ores et déjà regagné l'Espagne ce mardi matin et il pourrait donc ne plus être président de l'APCE dès jeudi, à la fin de cette session d'été. S'enclenchera alors la question de sa succession à un mandat prévu jusqu'à la fin de l'année.

Issu comme lui des rangs du PPE, le futur président devra avoir à cœur de rendre à l'Assemblée une légitimité et une image écornées comme jamais. Avoir le sens de ses responsabilités politiques en somme. C'est sans doute le moins que l'on puisse attendre de l'un des représentants les plus officiels de la "maison" de la démocratie en Europe.

En tant que président de l'ACPE, Pedro Agramunt ne pouvait pas aller de sa propre initiative rendre visite à Bachar al-Assad.